

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 03 et 06 juillet 2026 / Date d'affichage : 03 et 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Luc BOTTOLIER-LEMALLAZ, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme. Claire TRONCHET (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ), M. Thibault PUGNAT (pouvoir donné à M. Jérémie BOTTOLIER-CURTET)

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2026-073**ADMINISTRATION GENERALE**

- Désignation d'un élu référent Espace Valléen Pays du Mont-Blanc

Monsieur le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un élu référent Espace Valléen Pays du Mont-Blanc.

Le programme interrégional « Espace Valléen » a été construit depuis 2007 en partenariat avec l'Etat, les Régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de l'Europe.

Son objectif vise à la diversification touristique des Alpes française et à l'adaptation collective au changement climatique. Ce dispositif en est à sa 3e programmation qui s'étend actuellement de 2021 à 2027. Il sera reconduit en 2028 via un appel à projets. Le Pays du Mont-Blanc est territoire lauréat depuis 2015.

La Commune de Cordon doit désigner un élu référent qui s'engage à participer au COPIL annuel de l'Espace Valléen du Pays du Mont-Blanc. Son rôle est de présenter les projets de sa commune au COPIL et aux partenaires financiers, il pourra être appelé à contribuer à la définition de la future programmation 2028-2034.

Monsieur le maire propose de désigner Monsieur François PARIS

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Monsieur François PARIS en tant qu'élu référent Espace Valléen.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le :
Affiché le :

13 JUL. 2026

13 JUL. 2026

Fait à CORDON, le 10 juillet 2026

2026-
Paraphe du Maire :

PF

Le Maire



M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Zirnhe', is written over a horizontal line.

M. Jacques ZIRNHELT